

Avant peu le postulateur diocésain recevra de Rome des lettres rémissoriales pour la continuation du procès apostolique dit « Procès des vertus et des miracles *in specie* ». Le nouveau procès aura pour but de montrer que le serviteur de Dieu a pratiqué à un degré héroïque toutes les vertus chrétiennes, et de prouver que par son intercession on a obtenu de Dieu des faveurs merveilleuses dont les témoins sont encore en vie.

— *Cause de béatification du vénérable J.-B. de Bourgogne.*

— Dans sa séance du mois de mars, la Sacrée Congrégation des Rites s'est prononcée sur la validité du procès en cause du vénérable Jean-Baptiste de Bourgogne, prêtre-profès des frères mineurs. C'est un pas de plus vers la béatification de ce serviteur de Dieu, qui appartient aux paroisses de Mièges et de Nozeroy, dans le diocèse de Saint-Claude.

— *Un souvenir du vénérable Receveur.* — Le vénérable Receveur, fondateur des Religieux de la Retraite et mort en odeur de sainteté dans le Nivernais, a laissé un écrit digne d'intérêt, qui vient d'être découvert, dans des circonstances que la *Semaine religieuse* de Nevers rapporte ainsi :

« Mgr Meffre, prélat de Sa Sainteté et postulateur de la cause de canonisation du vénérable Receveur, se rendit à Aspira, en Italie, sachant que les premiers religieux de la Retraite, exilés pendant la Révolution française, s'étaient retirés en ce pays. Et là, en effet, il dé-